



## Résumé non technique du DOCument d'OBjectifs du site Natura 2000 FR7300891

### Étangs de l'Armagnac

#### ● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive "Habitats" de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive "Oiseaux" de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique appelé Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences

économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCument d'OBjectifs (DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un diagnostic écologique et socio-économique du site. Cette analyse du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » est téléchargeable sur :  
<http://gers.n2000.fr>

#### ● Le site des Étangs de l'Armagnac



Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » est situé dans le Nord-Ouest du Département du Gers, dans la région du Bas Armagnac. Ce territoire est un secteur de coteaux composé d'une mosaïque de parcelles consacrées essentiellement à la culture de céréales et à la vigne. Au cours du Moyen-Âge, un nombre important de plans d'eau ont été construits (source d'énergie, réserve d'eau, ressource piscicole, ...). Le maintien de ce réseau d'étangs a permis à des écosystèmes spécifiques aux milieux humides et aquatiques de se développer.

Le site est éclaté en 7 entités :

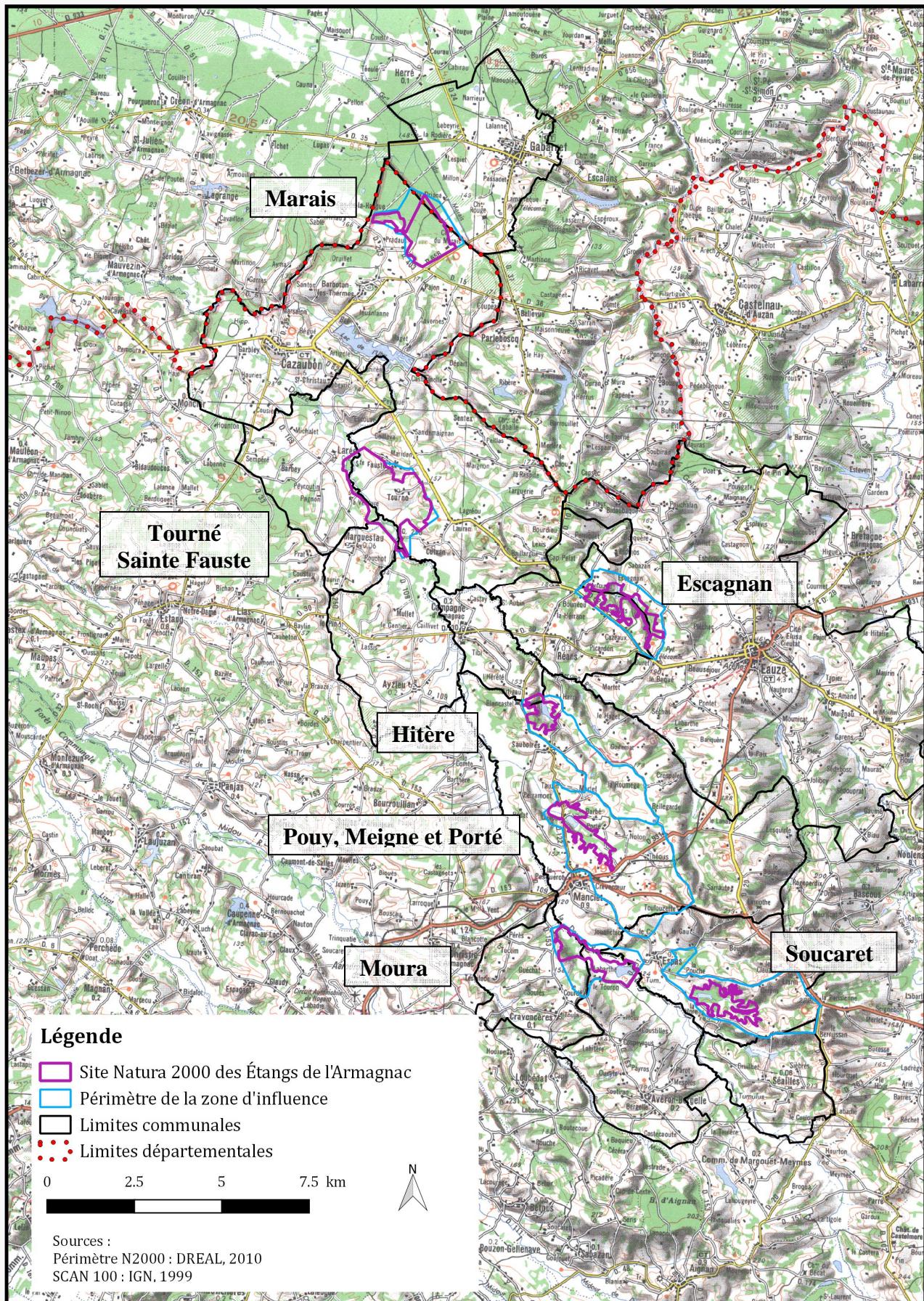
- 5 étangs et leurs annexes sur des bassins versants agricoles

- 1 secteur de prairies bocagères en bord de la rivière Douze
- 1 zone forestière marécageuse en limite avec le département des Landes.

Il couvre au total 1028 ha. Une zone d'influence a été mise en place autour ces entités afin de créer une zone de protection des milieux aquatiques et d'assurer la conservation des espèces et des habitats.

Un nouveau périmètre a été acté par le comité de pilotage local et devra être validé par les instances nationales et européennes.

## La carte du site



Communes concernées : **Gers (32)** : Averon-Bergelle, Ayzieu, Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Cravencères, Éauze, Espas, Larée, Manciet, Marguestau, Réans, **Landes (40)** : Gabarret.

## ● Des milieux naturels et des espèces remarquables

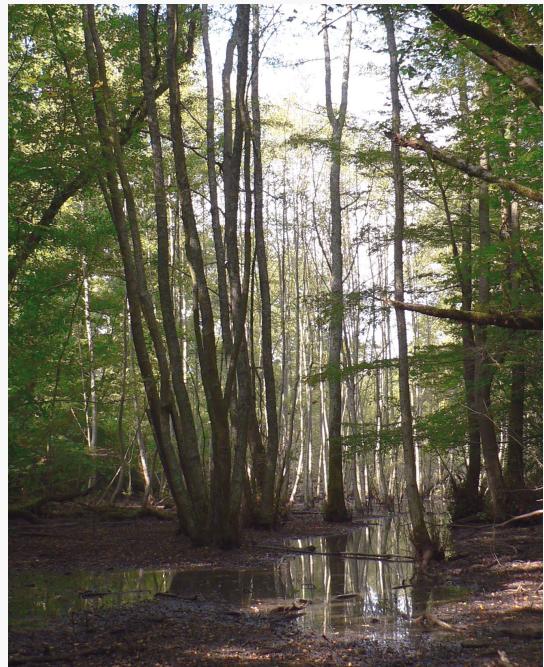
Le site est ponctué d'un grand nombre de plans d'eau (étangs, mares,...) et de milieux humides (prairies, boisements, ...). La gestion adaptée de ces milieux permet à une riche diversité biologique (Cistude d'Europe, végétations aquatiques, libellules, ...) de se développer.

Les milieux ouverts sont également très présents sur le site, avec une part importante de prairies et de landes qui ont un intérêt écologique majeur pour la Cistude, les papillons et les chauves-souris.

Le Bas Armagnac est la partie du département gersois avec le taux de boisement le plus élevé (20%). Sur le site, les boisements occupent entre 30 et 50 % de la surface. Ceux sont essentiellement des chênaies charmaies, des chênaies frênaies ou encore des aulnaies (boisements humides).

Les cours d'eau jouent également un rôle de corridor écologique et accueillent la Lamproie de planer, la Loutre d'Europe et des libellules.

Cette mosaïque de milieux est importante pour de nombreuses espèces mais également pour la population locale en matière de qualité de vie, de loisirs et de traditions.



## ● L'homme et son environnement

Cette mosaïque paysagère, riche du point de vue biologique, est également intéressante pour les hommes et leurs activités. Le territoire du Bas Armagnac est en effet un lieu d'activités socio-économiques variées - agriculture, pisciculture, sylviculture, chasse et pêche traditionnelles, activités de loisirs - interdépendantes avec les milieux naturels, pouvant être à la fois garantes d'un bon état de conservation et sources de pressions et de menaces sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

L'agriculture est l'activité économique majeure du territoire : elle est dominée la culture de céréales et la viticulture, associée à de l'élevage bovin extensif. Elle joue un rôle important pour le maintien et l'entretien des milieux ouverts, mais également pour la préservation du paysage et des éléments de biodiversité en fonction des pratiques adoptées.

La pisciculture extensive, qui est l'un des usages les plus anciens de ces étangs, est toujours bien présente. Elle concerne des espèces comme l'esturgeon, le gardon, le brochet,...

La gestion forestière est également l'une des activités structurantes du territoire. Le site compte de très nombreux propriétaires qui exploitent plusieurs essences de feuillus dans le cadre d'une sylviculture extensive (bois de chauffe principalement) : chênes pédonculés, sessiles, ... . Les plantations et l'exploitation de peupliers sont prisées par les propriétaires sur des prairies notamment inondables pour assurer un capital lors de la retraite.

Les activités traditionnelles de chasse, notamment à la palombe, et de pêche sont largement pratiquées dans ce secteur. Elles participent à la gestion des milieux naturels et à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Enfin, les activités touristiques présentes sur le site sont principalement liées à la valorisation du paysage et du patrimoine naturel qu'il est dans leur intérêt de préserver.



## ● Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ».

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants à l'échelle de l'Union Européenne:

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte,
- constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Le site héberge **9 habitats d'intérêt communautaire**.

Habitats d'intérêt communautaire du site	Enjeu	État de conservation
3110 Gazons amphibiens vivaces (<0,1%)	FORT	Défavorable
3150 Herbiers enracinés des eaux douces stagnantes (0,2%)	FORT	Défavorable
3160 Lacs et mares dystrophes naturels (<0,1%)	SECONDAIRE	Favorable
3270 Communautés des vases (<0,1%)	MODÉRÉ	Défavorable
4030 Landes sèches (6,4%)	FORT	Défavorable
6410 Prairies à Molinie (<0,1%)	SECONDAIRE	Défavorable
6430 Mégaphorbiaies et ourlets (1,4%)	MODÉRÉ	Moyen
6510 Prairies maigres de fauche (2,3%)	FORT	Défavorable
9230 Forêts de Chênes tauzin (0,2%)	MODÉRÉ	Défavorable

(%) taux de recouvrement au niveau du site N2000  
 Etat de conservation : █ Favorable █ Moyen █ Défavorable █ Inconnu

### Les végétations aquatiques

Trois de ces habitats sont associés aux eaux stagnantes : les végétations amphibiennes (annuelles ou vivaces) qui se développent dans les mares ou dépressions de faibles profondeurs, et les herbiers enracinés flottants à la surface des étangs.

Le dernier habitat est directement lié à la rivière et à sa dynamique : les communautés des vases installées sur les bordures des cours d'eau se développent sur des sols périodiquement inondés et riches en azote.



Potamots

### Les landes

Ce type de landes rattachent les landes sèches à ajonc nain et bruyère ainsi que des landes plus humides à bruyère à quatre angles, présentent principalement au Marais



Prairie maigre de fauche

### Les prairies

Deux types de prairies sont observés : les prairies mésophiles de fauche avec des orchidées et les prairies humides à molinie en contact avec l'habitat de landes sèches.

### Les mégaphorbiaies

Ces habitats correspondent à des communautés de hautes herbes, marquant un stade de transition et contribuant à la diversité des écosystèmes riverains. Les mégaphorbiaies se retrouvent souvent sous forme linéaire le long des cours d'eau et des fossés, ou en ceinture de végétation, autour d'un marais ou d'une dépression humide, très souvent en association avec des roselières. Les ourlets intraforestiers sont présents dans la quasi-totalité des boisements alluviaux au niveau des lisières, des coupes ou le long des pistes forestières.

### Les boisements

Les boisements à chênes tauzins se développent sur des sols sableux, acidiphiles, oligotrophes. Cet habitat se caractérise par la dominance de chêne tauzin en association avec le chêne pédonculé et le châtaignier. Il s'agit sur le site d'un faciès dynamique favorisé par la tempête.



Chêne tauzin

## ● Les espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces animales qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Sur le site des Étangs de l'Armagnac, **19 espèces d'intérêt communautaire** sont recensées. D'autres espèces, bien qu'elles ne fassent pas partie des espèces visées par la directive " Habitats ", ont tout de même un statut d'intérêt patrimonial.



### Les reptiles :

Le seul reptile d'intérêt communautaire du site est la Cistude d'Europe. Cette tortue d'eau douce fréquente les plans d'eau où elle prend des bains de soleil. Elle pond ses œufs dans les milieux ouverts situés à proximité, et hiverne dans les vases des queues d'étangs et des boisements marécageux.

### Les insectes :

Parmi les libellules, l'Agrion de Mercure fréquente les cours d'eau et les fossés bien ensoleillés, pourvus d'une riche végétation herbacée. Les trois papillons sont plutôt des espèces de milieux humides (prairies et landes humides). Le Cuivré des marais, petit papillon de couleur rouge doré, pond ses œufs sur le rumex. Le Damier de la Succise de couleur fauve orné de dessins noirs a comme plante hôte la succise des prés. Enfin le Fadet des laîches de couleur brune pond ses œufs sur la molinie bleue.

Les trois insectes du bois, le Pique-prune, le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne, se développent au sein des arbres sénescents avec des cavités, en particulier les vieux chênes très présents dans le secteur du Bas-Armagnac.



### Les mammifères :

Le site des Étangs de l'Armagnac accueille 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : le Petit et le Grand Murin, le Petit et le Grand Rhinolophe, la Barbastelle, ... Ces espèces utilisent des habitats variés : les milieux ouverts pour la chasse, les bois ou le bâti comme gîte.

La Loutre d'Europe, le plus grand mustélidés d'Europe, fréquente les milieux humides (aulnaies, petits ruisseaux, marais, ...). L'espèce est en voie de recolonisation sur le territoire.

Le Vison d'Europe est le second mustélidé : il utilise le même type d'habitat que la Loutre mais il n'est présent que sur la Douze de la partie landaise.

### Les poissons :

La Lamproie de Planer fréquente la rivière Douze à fond sableux favorable à la ponte et au développement des larves.

Espèces d'intérêt communautaire du site	Enjeu	Présence			
1044 Agrion de mercure	SECONDAIRE	PROBABLE	1304 Grand rhinolophe	MODERE	PROBABLE
1060 Cuivré des marais	SECONDAIRE	PROBABLE	1307 Petit Murin	SECONDAIRE	AVEREE
1065 Damier de la Succise	CONNAISSANCE	PROBABLE	1308 Barbastelle d'Europe	CONNAISSANCE	AVEREE
1071 Fadet des laîches	CONNAISSANCE	PROBABLE	1310 Minioptère de Schreibers	MINEUR	AVEREE
1083 Lucane cerf-volant	SECONDAIRE	AVEREE	1321 Murin à oreilles échancrées	SECONDAIRE	AVEREE
1084* Pique-prune	FORT	AVEREE	1323 Murin de Bechstein	SECONDAIRE	POTENTIELLE
1088 Grand capricorne	MODERE	AVEREE	1324 Grand Murin	CONNAISSANCE	AVEREE
1096 Lamproie de planer	SECONDAIRE	AVEREE	1355 Loutre d'Europe	SECONDAIRE	AVEREE
1220 Cistude d'Europe	FORT	AVEREE	1356* Vison d'Europe	CONNAISSANCE	POTENTIELLE
1303 Petit rhinolophe	MODERE	AVEREE			

État de conservation ■ Favorable ■ Moyen ■ Défavorable ■ Inconnu

## ● Des enjeux du site aux actions concrètes

Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, territoire utilisé par différents acteurs, présente de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Par le diagnostic de leur état de conservation, l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été spécifiés (tableau ci-après).

Les mesures de gestion sont définies dans l'esprit de concilier l'état de conservation des habitats qui abritent les espèces visées et les activités socio-économiques du secteur. La mise en œuvre des actions se fait de manière volontaire, de la part des propriétaires, des gestionnaires, ou des ayants-droits sur le site.

Différents outils sont mobilisables :

- Mesures contractuelles (contrats et charte)
- Études complémentaires
- Actions de communication/sensibilisation
- Animation du site.
- ...

### Les Contrats Natura 2000

Ils sont différents en fonction de la nature des parcelles et prennent la forme de contrats agricoles, de contrats forestiers, ou de contrats ni agricole ni forestier.

Une contrepartie financière est prévue, à l'attention du propriétaire ou du gestionnaire, pour compenser le surcoût de gestion ou le manque à gagner lié à l'application d'un contrat Natura 2000 et au mode de gestion associé.

#### Exemples de Contrats Natura 2000 :

- Gestion des prairies par fauche ou pâturage
- Restauration des ouvrages de petits hydrauliques
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- Gestion des ripisylves, de la végétation de berges

- Entretien des haies
- Limitation des espèces invasives



### La Charte Natura 2000

Elle soutient la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle correspond à un « code de bonnes pratiques » sous forme d'engagements et de recommandations définis pour chaque type de milieux, sans contrepartie financière. Il s'agit de "faire reconnaître" la gestion qui permet le maintien de ces habitats remarquables.

#### Exemples d'engagements de la Charte :

- Conserver les éléments fixes du paysage avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, gros vieux arbres isolés, mares, talus, fossés ...
- Maintenir une zone de tranquillité en queue d'étang : pas d'intervention, pas de création de chemin de ronde, maintien de la végétation
- Maintenir les zones humides (prairies, landes, zones tourbeuses). Sont exclus le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.



## ● Les enjeux du site

Obj. globaux	Objectifs opérationnels	Stratégies de gestion (fiches actions)	Espèces concernées	Habitats concernés
Conservé et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats d'espèces	O.1 Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres	Favoriser la continuité territoriale et la prise en compte du site Natura 2000 au travers des documents d'urbanisme  Maintien des corridors  Amélioration de la libre circulation des mammifères semi-aquatiques	Toutes	Tous
	O.2 Maintenir, les points d'eau en bon état	Maintien et gestion extensive des étangs  Maintien et gestion extensive des mares	Cistude d'Europe, Petit Rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrees, Loutre d'Europe, Vison d'Europe	Étangs et mares avec végétation aquatique
	O.3 Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Maintien et gestion des prairies humides  Maintien et gestion des landes sèches	Agrion de Mercure, Papillons, Cistude d'Europe, Chauve-souris Loutre d'Europe, Vison d'Europe	Landes, prairies humides, mégaphorbiaies
	O.4 Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés	Restauration du lit de la Douze  Maintien et gestion adaptée des fossés  Maintien et gestion adaptée des ripisylves	Agrion de Mercure, Lamproie de Planer, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe	Végétation des berges, mégaphorbiaies
	O.5 Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers	Conserver, gérer et assurer le renouvellement des vieux arbres et des milieux forestiers  Conserver et gérer l'habitat à chêne tauzin	Insectes du bois, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein	Chênaies à chênes tauzin
	O.6 Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Soutenir l'élevage à l'herbe  Maintien et gestion des prairies  Maintien et gestion des haies  Maintenir, gérer et favoriser les sites de ponte à Cistude d'Europe  Adaptation des pratiques culturales sur les grandes cultures  Adaptation des pratiques culturales sur les vignes et cultures pérennes	Cuivré des marais, Damier de la succise, insectes du bois, Cistude d'Europe, Chauve-souris	Landes, prairies
	O.7 Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	Préserver les chauves-souris dans le bâti	Chauve-souris	
Améliorer les connaissances	O.8 Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats	Étude des populations de Cistude d'Europe  Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire  Étude d'opportunité de régulation des populations d'écrevisses de Louisiane  Intégrer le site Natura 2000 à des programmes de recherche  Inventaire des éléments fixes du paysage à l'échelle de la zone d'influence  Surveillance des espèces dégradant l'état de conservation du site	Toutes	Tous
Informer et sensibiliser	O.9 Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Formation des acteurs  Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux Natura 2000  Sensibiliser aux espèces envahissantes  Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote	Toutes	Tous
	O.10 Animer le site Natura 2000	Mise en œuvre du Document d'Objectifs  Mise en place d'un observatoire photographique  Mise en réseau et coopération	Toutes	Tous



## ● Le Comité de Pilotage Local

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

## ● La structure animatrice

Suite à l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion de la charte du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour du DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces cibles, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage Local.

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le site des Étangs de l'Armagnac, les services concernés sont disponibles :

### ADASEA du Gers

Maison de l'Agriculture Route de Mirande. BP 70161.  
32 003 AUCH Cedex  
Tél. 05 62 61 79 50  
courriels : aurelie.belvez@adasea.net  
hugo.girard@adasea.net  
a032@adasea.net

### DDT du Gers - Service Environnement

19, place de l'Ancien-Foirail BP 342 32007 Auch  
Tél. 05 62 61 46 46  
courriels : michel.uhlmann@gers.gouv.fr  
franck.leblanc@gers.gouv.fr  
viviane.mazuel@gers.gouv.fr

### DREAL Occitanie

Nathalie LAMANDE  
Animation et pilotage du réseau Natura 2000  
Direction Ecologie – Division Biodiversité  
méditerranéenne et continentale  
Tél : 04 34 46 66 45  
courriel : nathalie.lamande@developpement-durable.gouv.fr

### Le portail Natura 2000

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1)  
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>

**Tous les documents sont téléchargeables sur le site**  
**<http://gers.n2000.fr/>**

Edition Septembre 2018

Crédits photos : ADASEA 32 sauf :

Pique prune : CEN MP

Petit rhinolophe : David DEMERGES

